
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE 31 AOUT 2020 A LA LONGEVILLE**

Présents : Tous les membres du Conseil communautaire, à l'exception de M. Alain MARGUET : excusé. M. J-Luc FELDER a donné pouvoir à M. M. HERGOTT.

En préambule, Mme la Présidente souhaite la bienvenue à M. Jean-Marie JOUILLE : Délégué de la commune de Hauterive-la-Fresse en remplacement de Mme Emma JACQUET-PIERROULET

I - DESIGNATION DES CONSEILLERS AU SEIN DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Mme la Présidente expose à l'Assemblée que dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Communauté de Communes est adhérente à diverses entités intercommunales ou supra-communales

Les représentants de notre Assemblée ont été désignés ainsi :

- **Syndicat mixte de Collecte des O.M. du Haut-Doubs**

Délégués titulaires :

Mme Elisabeth VIENNET
M. Jean-Luc COURLET
M. Emeric GUNCHARD
M. Stéphane LAMBERT
M. Jean-Michel PUJOL
M. Benoit VIENNET

Délégués suppléants :

M. Gilbert MARGUET
M. Francis BOURDIN
Mme Sophie BILLEREY
M. Adrien PELLEGRINI
M. René JACQUET
M. Olivier BILLOT

Il est précisé que les suppléants sont fléchés et que chacun remplace son titulaire.

- **Syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue**

Délégué titulaires :

M. Olivier BILLOT
M. Pierre COMBE

Délégués suppléants :

M. Emeric GUINCHARD
M. Jean-Marie JOUILLE

- **Syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs**

Délégué titulaire :

Mme Elisabeth VIENNET
M. Olivier BILLOT
M. Jean-Luc FELDER
M. Michel HERGOTT
M. Benoit PIRALLA

Délégué suppléant :

M. Gilbert MARGUET
M. M. Jean-Marie JOUILLE
M. Adrien PELLEGRINI
M. Stéphane LAMBERT
M. René JACQUET

- **Syndicat mixte d'Energies du Doubs**

Délégué titulaire :

M. Jean-Michel PUJOL

Délégué suppléant :

M. Adrien PELLEGRINI

- **Syndicat mixte Doubs Haut-Débit**

Délégué titulaire :

M. Lucien BENMEHAL

Délégué suppléant :

Mme Laetitia LAMBERT

- **Etablissement Public Foncier B.F.C.**

Délégué titulaire

M. Benoît PIRALLA

Délégué suppléant

M. Francis BOURDIN

- **Syndicat de l'Abattoir du Haut-Doubs**

Délégué titulaire

M. Francis BOURDIN
M. Jean-Marie JOUILLE

Délégué suppléant

M. Fabien HENRIET
M. Jean-Luc COURLET

II - DESIGNATION DES CONSEILLERS AU SEIN DES STRUCTURES ASSOCIATIVES

- **Association Office de Destination du Haut-Doubs**

Délégué titulaire

Mme Nathalie DUBOIS-DUNILAC

Délégué suppléant

M. René JACQUET

- **Association Espace nordique jurassien**

Délégué titulaire

M. Benoît VIENNET
M. Davy MOUGIN SISSINI : socio-professionnel

Délégué suppléant

M. Jean-Marie JOUILLE

- **Association Mission Locale du Haut-Doubs**

Délégué titulaire

Mme Sophie BILLEREY

Délégué suppléant

M. Pierre COMBE

AUTRES REPRESENTATIONS

Comité de Programmation c@p 25 – Suivi des Contrats de Territoire avec le Département du Doubs

Mme Elisabeth VIENNET : Présidente C.C.C. – Membre de Droit
M. Lucien BENMEHAL
M. Olivier BILLOT
M. Pierre COMBE
M. Gilbert MARGUET

Représentants du Conseil départemental 25 : Mme Christine BOUQUIN : Présidente – Mme Béatrix LOIZON & M. Alain MARGUET : Conseillers départementaux

- **Commission d'Appel d'Offres**

Membres titulaires

Mme Elisabeth VIENNET : Membre de droit
M. René JACQUET
M. Patric GEORGE
M. Benoit VIENNET

Membre suppléant

M. Gilbert MARGUET

III – MISE EN PLACE DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Membres de la Commission Eau & Assainissement

Vice-Président : M. Fabien HENRIET

Mme Sophie BILLEREY / M. Gilles RENAUD / M. Francis BOURDIN / M. Patric GEORGE / M. Philippe BINETRUY / M. Gérard JOUILLE / M. Benoit VIENNET / M. Emeric GUINCHARD / M. Lucien BENMEHAL

Membres de la Commission Economie & Finances

Vice-Président : M. Olivier BILLOT

M. Lucien BENMEHAL / M. Patric GEORGE / M. Pierre COMBE

Membres de la Commission Aménagement du Territoire

Vice-Président : M. René JACQUET

Mme Nathalie DUBOIS-DUNILLAC / Mme Laetitia LAMBERT / M. J-Luc FELDER/ M. Adrien PELLEGRINI / M. J-Marie JOUILLE / M. Emeric GUINCHARD / M. Lucien BENMEHAL / M. Gilles RENAUD / M. Michel HERGOTT

Membres de la Commission Culture & Communication

Vice-Président : M. Jean-Luc COURLET

Mme Emma JACQUET-PIERROULET / Mme Marie DROZ-VINCENT (VdPont) M. Benoit PIRALLA / M. Stéphane LAMBERT

Il est convenu que des Conseillers municipaux intéressés peuvent participer à ces Commissions.

Pour conclure, Mme la Présidente informe de son souhait de mettre en place des réunions de maires, en complément de la Conférences des Maires dans une limite de 4 fois par an.

IV – POINT SUR LE DOSSIER ECOLE DE MUSIQUE

Mme la Présidente rappelle que l'association Espérance du Saugeais anime une Ecole de Musique depuis de nombreuses années sur Gilley et a bénéficié de l'aide financière de la Communauté de Communes par le passé.

Une nouvelle demande a été faite au début de l'année 2020 mais le Conseil communautaire a reporté sa décision, bien que les crédits aient été inscrits au Budget primitif. A l'époque, il avait été demandé à l'association de développer l'initiation des plus jeunes, malheureusement la crise sanitaire liée au COVID a contrecarré ses projets

Un débat s'ensuit sur le bien fondé de cette aide, les élus regrettent à cet égard le manque d'informations à destination des communes et s'interrogent quant à émettre des réserves préalables au versement des subventions.

Il est donc procédé au Vote sur la base de la question suivante : Pour ou Contre le Versement de cette Aide.

Après avoir d'abord proposé un versement en 2 temps, il est convenu de procéder à un seul versement de 4 000 €

Résultats du Vote : Pour : 22 voix Contre : 5 voix

Pour les années à venir, le sujet sera évoqué avec la Commission compétente.

V – MISE AU POINT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Il est ensuite procédé à la présentation des dossiers faisant l'objet d'un engagement financier complémentaire, en l'absence de réunions depuis le Vote du Budget : le 29 février dernier

Pour les Contrats d'Exploitation des S.T.E.P. de Ville-du-Pont et Ouhans. A la demande du contrôle de légalité, il y a lieu de réduire le Contrat de Prestations de services à sa durée initiale de 3 ans, et supprimer la clause de reconduction qui s'avère contraire aux principes de la Commande publique. Un avenant est pris en ce sens.

Concernant les travaux de l'Abbaye, M. PELLEGRINI expose à l'Assemblée le souhait du Syndicat du Pays de Montbenoit de compléter les travaux avec la reprise des ardoises de la flèche. La plus-value constatée est de 32 000 € HT. Au regard des économies effectivement réalisées sur le remplacement des Pierres de taille pour 43 734 € HT, le coût des travaux de Toitures : 73 614 € est diminué d'autant. Les élus conviennent de la cohérence de la réflexion, à savoir profiter de l'échafaudage et éviter ainsi des interventions ultérieures. D'autant plus que les autorisations administratives liées au Périmètre classé de l'Edifice sont acquises, ce qui fait un gain de temps. Des avenants seront établis avec les entreprises titulaires des lot 01 : Pierres de taille et 04 : Couverture

Concernant la S.T.E.P. de Ville-du-Pont : L'installation d'une cuve de récupération des Eaux traitées pour 14 050 € HT, suscite des discussions quant au coût des travaux. Mais il convient de ne pas perdre de vue qu'en période d'arrêt de sécheresse que c'est la finalité qui importe, à savoir disposer d'une solution autonome pour le remplissage des bassins et éviter ainsi de pénaliser la population domestique. Pour terminer, il est convenu que cette question sera traitée lors de la prochaine réunion de chantier.

Vi – AJUSTEMENTS DE CREDITS BUDGETAIRES

Comme pour les Avenants évoqués précédemment, il convient de procéder à des ajustements de crédits pour prendre en compte des dépenses non recensés au moment du vote du Budget

Ce qui est le cas pour les Travaux d'Assainissement : rue de l'Abbaye à Gilley. Engagés en mars dernier, en période de COVID et initialement inscrits au C/2313, ces derniers ont vocation à être réglés au C/4581 : Opérations pour compte de tiers, à hauteur de 46 000 € HT. Dans la mesure où les subventions ont été notifiées à la Commune, le montage pour la réalisation des Travaux consistait en une Opération sous Mandat

S'agissant de la contribution au Pacte Régional pour l'Economie de proximité initié par la Région, des crédits sont votés au C/65732 : Subventions de Fonctionnement - Région à hauteur de 17 000 € pour honorer notre engagement financier à hauteur de 2 € par habitant par prélèvement de cette somme au C/6558 : Autres contributions obligatoires.

Correction de la Délibération d'Affectation des Résultats – Budget communautaire : Il y a lieu de corriger la somme constatée au C/ 1068 : Affectation du Résultat pour 158 550.79 €

VII – MODIFICATION DES TARIFS D'ASSAINISSEMENT – COMMUNE DE AUBONNE

Notre Communauté de Communes est depuis le 1^{er} janvier 2020, en charge de la Compétence Assainissement dans sa globalité : Collecte et Traitement confondus. Ce qui implique qu'elle assure l'ensemble des charges liées à ce service et qu'en contrepartie elle répercute sur l'utilisateur ce coût par la Redevance d'Assainissement. Les tarifs de l'année 2020 ont été validés à l'automne 2019.

Or, la Commune de Aubonne est dans une situation particulière, puisque jusqu'à présent la Sté Gaz & Eaux facturait la Redevance d'Assainissement : Collecte pour le compte de la Commune. Le contrat n'ayant pas été dénoncé en temps voulu, les usagers ont reçu leur facture au cours du mois d'août 2020.

Aussi, convient-il de modifier les tarifs arrêtés initialement pour la seule part Traitement et de dissocier ainsi les tarifs de la Collecte. Les tarifs ainsi proposés sont les suivants :

Part fixe : 58 € HT
Prix au m³ : 0.39 € TTC

VIII – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA REGION EN FAVEUR DE L'ECONOMIE DE PROXIMITE

Suite à la période de crise liée au COVID-19 du printemps, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a élaboré un pacte général pour l'Economie de proximité auquel sont associées l'ensemble des Collectivités locales de la région. Ce dernier est particulièrement destiné aux Très Petites Entreprises, en complément des Dispositifs mis en place par l'Etat dès le mois d'Avril 2020.

Ce pacte s'appuie sur un engagement de la région à hauteur de 6 Euros par habitant et une contribution des E.P.C.I. de 2 Euros par habitants, soit 27 millions d'Euros minimum et repose sur 2 Fonds solidaires :

- Le Fonds régional d'Avances remboursables, dont l'objectif est d'apporter de la trésorerie aux Entreprises par un Prêt à taux 0 entre 3 000 et 15 000 €
- Le Fonds régional des Territoires, délégué à chaque E.P.C.I. qui offre la possibilité d'attribuer des subventions pour financer les projets des Entreprises.



CALENDRIER

La prochaine Réunion du Conseil communautaire se déroulera :

Lundi 05 octobre 2020 à 20 H au Bureau de la Communauté de Communes à Montbenoit

La prochaine Réunion des Maires se déroulera :

Lundi 28 septembre 2020 à 20 H à la Salle d'Accueil de Arc-sous-Cicon

